



**COMMUNE MIXTE DE
LAMBOING**

**Assemblée communale du jeudi
5 décembre 2013 à 19h00
Battoir à Diesse**

Vice-Présidence : M. Gérard Racine
Procès-verbal : Mme Fabienne Landry
Conseil communal : Mme Monique Courbat, mairesse, M. Luis Espina, vice-maire, Mme Alexia Lecomte, Mme Carmen Barrat, Mme Anita Hirschi, M. Dominique Sunier, M. Ulrich Knuchel
Administration : Mmes Catherine Rossetti et Tiffany Bourquin
Présents : 32 ayants-droits, 17 majorité (= la moitié + 1)
Scrutateurs: MM. Ludovic Lecomte et Yves Bolliger

Ouverture de l'assemblée pour les communes de Diesse, Lamboing et Prêles

Mme Schaller, maire de Diesse, souhaite la bienvenue à tous, citoyennes et citoyens des 3 communes.

M. Petignat, président des assemblées de la commune de Diesse ouvre la séance et salue l'ensemble des personnes présentes. Il relève cet évènement particulier, qui consiste dans le déroulement des 3 assemblées communales en parallèle suivie de la première assemblée de la commune mixte de Plateau de Diesse. Ce soir est un moment unique, il souhaite une bonne assemblée à tous.

M. Petignat explique que l'ordre du jour de l'assemblée a été publié correctement pour la 1^{ère} fois le 1^{er} novembre 2013. Il rappelle que pour avoir le droit de vote en matière communale, il faut être résident dans la commune depuis 3 mois avant la date de l'assemblée, avoir l'exercice des droits civiques et avoir 18 ans révolus. Les personnes présentes qui n'ont pas le droit de vote peuvent participer à l'assemblée mais pas voter.

M. Petignat demande au président des assemblées de Prêles M. I. Spychiger et au vice-président des assemblées de Lamboing, M. G. Racine, de nommer les scrutateurs.

Pour la commune de Lamboing, sont proposés MM. Ludovic Lecomte et Yves Bolliger.

Pour la commune de Prêles, sont proposés MM. José Bourquin et Laurent Schwab.

Pour la commune de Diesse, sont proposés Mme Magdalena Guillaume et M. Jean-Louis Racine.

Les 6 scrutateurs sont nommés sans opposition et sont priés de compter les citoyens.

Citoyennes et citoyens présents : 38 pour Prêles, majorité absolue 20 personnes
32 pour Lamboing, majorité absolue 17
30 pour Diesse, majorité absolue 16

Ordre du jour de l'assemblée :

1. APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTEES AU REGLEMENT D'ORGANISATION 2014 DU SYNDICAT DES SAPEURS-POMPIERS DU PLATEAU DE DIESSE (SSPP)

- a) *Présentation des modifications du Règlement d'organisation 2014 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse ;*
- b) *Approbation du nouveau Règlement d'organisation du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse au 1^{er} janvier 2014.*

2. ACCEPTATION DU NOUVEAU REGLEMENT D'ORGANISATION DU SYNDICAT DE COMMUNES DU CRC ET DE LA PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS - TRAMELAN

- a) *Présentation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du CRC et de la Protection civile du Jura bernois ;*
- b) *Approbation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du CRC et de la Protection civile du Jura bernois.*

3. DIVERS ET IMPREVUS

M. Petignat demande si une modification de l'ordre du jour est proposée. Ceci n'étant pas le cas, M. Petignat donne la parole à Mme Willemin, chargée de présenter le point 1.

1. Approbation des modifications apportées au règlement d'organisation du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)

Mme Willemin, conseillère communale de Prêles, informe que le règlement devra encore être soumis à l'OACOT (Office des affaires communales et de l'aménagement du territoire) et présente les articles du règlement qui ont été modifiés en raison de la fusion des communes.

Article 1 Dispositions générales : La Préfecture du Jura bernois est compétente, le siège du syndicat est à Prêles.

Article 10 Composition du conseil des sapeurs-pompiers : Le Conseil des sapeurs-pompiers est composé de 7 membres, le commandant des sapeurs-pompiers, 1 membre de chaque commune associée, 1 représentant de la commune de Nods et 3 représentants de la commune de Plateau de Diesse.

Article 41 Obligation de servir : Sont soumis à la taxe toutes les Suissesses, tous les Suisses et tous les étrangers avec permis B et C dont l'âge est compris entre 21 et 52 ans.

Article 48 Taxe d'exemption : La taxe d'exemption varie en 2 % et 10 % du montant de l'impôt d'Etat. Le taux est fixé à 6 %.

Article 60 Sortie du Syndicat : Chaque commune associée peut sortir du Syndicat des sapeurs-pompiers pour la fin d'une année civile, en observant un délai de résiliation de 2 ans.

Article 63 Entrée en vigueur : Le règlement entre en vigueur après son adoption par les communes affiliées et son approbation par l'instance cantonale compétente.

La taxe minimum passera de Fr. 400.-- à Fr. 450.-- Le Conseil-exécutif a fixé ce montant. Les communes ont jusqu'au 1er janvier 2014 pour adapter leur règlement.

Question : Le nom du Syndicat sera-t-il modifié ?

Réponse : Non, le nom est « Règlement d'organisation du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse.

Question : Le Syndicat aura-t-il toujours son siège à Diesse ?

Réponse: Non, le siège est à Prêles selon article 1 du règlement.

Question : Concernant l'article 8, comment réglez-vous le cas de l'acceptation des communes affiliées pour les points a) à h) de l'alinéa 1 ?

Réponse : Quant à l'acceptation des points a) à h): il faut comprendre que si deux communes affiliées acceptent, les points sont approuvés.

Pas d'autres questions de l'assemblée, M. Petignat passe au vote.

Vote de l'assemblée: 27 oui pour Diesse, 30 oui pour Prêles, 26 oui pour Lamboing,
0 non pour Prêles, 0 non pour Diesse, 3 non pour Lamboing,

Les modifications du règlement d'organisation des sapeurs-pompiers sont acceptées par l'ensemble des communes.

2. Acceptation du nouveau règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de la Protection civile du Jura bernois-Tramelan

M. Knuchel, conseiller communal de Lamboing, présente ce règlement. La tendance actuelle est au regroupement des instances. L'idée est de centraliser tout le Jura bernois. Un comité s'est mis au travail et le règlement d'organisation a été revu. La base du précédent RO a été reprise et les modifications nécessaires à la nouvelle entité ont été apportées.

La taxe par année et par habitant est actuellement de Fr. 7.--, elle passera à Fr. 7.60 pour autant que toutes les communes acceptent ce règlement.

Les communes de Diesse, Lamboing et Prêles vous proposent d'accepter ce nouveau concept. Actuellement, deux structures se partagent les tâches (Centre de formation et Protection civile). La nouvelle organisation comptera 1 chef, 1 instructeur et 1 chef d'office. M. Decrauzat, très actif dans cette organisation est là ce soir et peut répondre, au cas où, aux questions.

Question : En ce qui concerne les travaux d'intérêts publics dans les villages, y aura-t-il des changements ?

Réponse de M. Decrauzat : Non, aucun changement n'aura lieu pour ces travaux.

Pas d'autres questions de l'assemblée, M. Petignat passe au vote.

Vote de l'assemblée: 29 oui pour Diesse, 29 oui pour Prêles, 33 oui pour Lamboing,
0 non à Prêles, 0 non à Diesse, 0 non à Lamboing.

Ce nouveau règlement d'organisation est accepté par l'ensemble des communes

3. Divers et imprévus

Allocution de Mme Courbat, mairesse de la commune de Lamboing.

Chers citoyennes et citoyens de Lamboing, Diesse et Prêles.

Ce soir est une soirée historique, car c'est la dernière fois que nos trois communes votent séparément.

Oui, la commune de Lamboing, la commune de Diesse et la commune de Prêles vont être enterrées le 31 décembre 2013, mais leurs esprits continueront à souffler sur le Conseil de la nouvelle commune de Plateau de Diesse, ils feront renaître un esprit nouveau tout en assurant la continuité de nos trois villages avec toutes leurs particularités et traditions.

Ces 5 dernières années de maire, ont été un honneur pour Marie Schaller et moi ; d'une part, nous avons été les premières femmes maire de Lamboing et Diesse, mais aussi les dernières maires de nos communes. La commune de Prêles nous a devancées avec la maire Catherine Favre, mais Raymond Troehler, sobre chasseur de longue date et expérimenté, a su reprendre le flambeau de Prêles et de la commune de Plateau de Diesse.

Bien que le travail de maire ne soit pas toujours facile, nous avons tous les 3 beaucoup apprécié cette période car elle nous a permis de connaître l'âme de nos communes et de faire des expériences très enrichissantes aussi bien avec la population, qu'avec les conseillers et les collègues des autres communes du Jura bernois.

Nous tenons à vous remercier de votre confiance et de votre collaboration durant ces 12 ans (pour Marie Schaller et moi) respectivement 3 ans pour Raymond Troehler, passés au sein de nos Conseils et nous aimerions aussi remercier tous les conseillers sur lesquels nous nous appuyons et avons pu nous appuyer grâce à leur travail remarquable. Nos remerciements vont bien sûr aussi aux secrétariats communaux sans l'engagement des quels nos communes n'auraient pas survécu ; et nous remercions également nos présidents et vice-présidents des assemblées qui ont toujours été fidèles à la tâche.

Je ferme donc ici le livre des Communes de Prêles, Diesse et Lamboing et entrouvre la première page du livre, encore vierge, de la Commune de Plateau de Diesse.

Ayons confiance en cette nouvelle commune qui se sentira renforcée grâce à une administration performante et un Conseil « multiculturel » et dynamique.

Toutefois, même ce nouveau Conseil devra lutter pour la survie de nos villages. En effet, les coupes budgétaires du Canton de Berne vont faire très très mal ces prochaines années, car elles affecteront également les communes. Donc, je vous prie d'être patients et compréhensifs, si nous n'arrivons pas à réaliser rapidement tous les projets prévus. Mais sachez que nous allons continuer à nous engager de toutes nos forces et que nous resterons fidèles à nos villages.

Merci à tous et au revoir sous une nouvelle bannière !

Question : Route de Châtillon. M. Barth de la commune de Prêles demande si les autorités ont bien reçu son courrier. Le Conseil communal précédent avait entamé une bataille envers le canton pour l'entretien de la route de Châtillon. Il demande si un dédommagement sera obtenu du canton ?

Réponse : Oui la commune a reçu cette lettre. Les relevés sur le terrain ont été effectués pour les 3 communes concernées. Dans le courant du printemps, la commune recevra la somme de Fr. 17'000.— pour les déprédations apparues ces 3 dernières années.

Information de M. Hugonnet, employé communal de la commune de Diesse. Il remercie la commune de Diesse pour l'avoir engagé et remercie les villageoises et villageois pour leur accueil.

Question : Pourquoi le chemin « Derrière Ville » de Lamboing n'a pas été refait alors qu'il est plus endommagé que d'autres qui ont été entretenus ?

Réponse : C'est en raison du budget de la commune qui ne permettait pas de tout refaire. Les prochaines années permettront cette réfection.

La parole n'étant plus demandée, M. Petignat, président des assemblées, remercie les citoyens des 3 communes de leur attention et lève la séance.

Séance levée à 19h45.

Au nom de l'assemblée communale de Lamboing

Le Vice-Président des assemblées :

La Secrétaire :

Gérard Racine

Fabienne Landry

Lamboing, le 10 décembre 2013